

E XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Délibération Conseil Communautaire

20231219-n°6

Séance du 19 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil : 13 décembre 2023

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Edwige AHILE, Céline ALVES-PINTO, Marie-Françoise AROUAY, Hamid BACHIR, Michèle BARATELLA, Anne-Marie BESNOUIN, Claire BEUGNOT, Rida BOULTAME, Jean-Guillaume CARONE, Christine CATARINO, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Xavier COSTIL, François DAOUST, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Cécile ESCOBAR, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Maxime KAYADJANIAN, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Gilles LE CAM, Laurent LEBAILLIF, Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR, Jean-Michel LEVESQUE, Jocelyne LIMOZIN, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Sophie MATHARAN , Marie MAZAUDIER, Philippe MICHEL, Léna MOAL, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Eric NICOLLET, Armand PAYET, Véronique PELISSIER, Michel PICARD, Tatiana PRIEZ, Eric PROFFIT BRULFERT, Alexandre PUEYO, Roxane REMVIKOS, Alain RICHARD, Keltoum ROCHDI, Bruno RODRIGUES, Abdoulaye SANGARE, Gérard SEIMBILLE, Elisabeth STROHL, Xavier TALON , Thierry THOMASSIN, Frédéric TOURNERET, Stéphanie VON EUW, Daisy YAICH, Malika YEBDRI, Valérie ZWILLING.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Abdelmalek BENSEDDIK ayant donné pouvoir à Rida BOULTAME, Rachid BOUHOUCHE ayant donné pouvoir à Abdoulaye SANGARE, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Laurent LINQUETTE, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Raphaël LANTERI, Benoît DUFOUR ayant donné pouvoir à Harielle LESUEUR, Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Laurence HOLLIGER ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à François DAOUST, Jean-Marie ROLLET ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON.

ABSENTS :

Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Mohamed Lamine TRAORE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie MATHARAN

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20231219-20231219n6-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023
Date de publication : 21/12/2023

Délibération Conseil Communautaire

20231219-n°6

- et publication sous format électronique
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20231219-20231219n6-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

OBJET : RESTRUCTURATION ET SOLIDARITÉS URBAINES - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement ses articles L.302-1 et suivants, L.301-5-1 et suivants, L302-8-1, R.302-2 et suivants,

VU sa délibération n°4 du 11 octobre 2022 créant l'Assemblée Citoyenne,

VU sa délibération n°3 du 4 juillet 2023 arrêtant le Programme Local de l'Habitat 2023-2028, son diagnostic intercommunal, ses diagnostics communaux, ses orientations et son programme d'actions,

VU sa délibération n°4 du 10 octobre 2023 arrêtant le Programme Local de l'Habitat 2023-2028 suite à l'avis des communes,

VU l'avis du Préfet du Val-d'Oise en date du 4 décembre 2023 sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2023-2028,

VU l'avis favorable de la Commission de développement urbain et des solidarités urbaines du 12 décembre 2023,

VU le rapport de Philippe MICHEL invitant le Conseil à se prononcer sur l'adoption du projet définitif de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028,

CONSIDERANT les modifications apportées au projet de PLH suite à l'avis du Préfet du Val d'Oise,

CONSIDERANT l'avis de l'Assemblée Citoyenne visant la priorisation des enjeux et les actions du PLH,

CONSIDERANT que les communes de Cergy, Osny, Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône ont mis en place le « permis de louer », que Cergy a également mis en place le « permis de diviser », que la mise en œuvre de ces dispositifs a été déléguée aux communes, que cette délégation prend automatiquement fin avec la fin du PLH 2016-2023 mais qu'elle reste nécessaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ ET 2 ABSTENTIONS

1. **PREND ACTE** de l'avis du Préfet du Val-d'Oise tenant compte de l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;
2. **APPROUVE** le projet définitif de Programme Local de l'Habitat 2023-2028 modifié au regard de cet avis tel qu'annexé à la présente délibération ;
3. **RECONDUIT** la prolongation de la délégation de la mise en œuvre et du suivi du

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20231219-20231219n6-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Délibération Conseil Communautaire

20231219-n°6

permis de louer mis en place sur Cergy, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône et Osny, ainsi que celle du permis de diviser mis en place sur Cergy,

4. **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à lancer toute étude permettant la mise en œuvre de ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON

Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20231219-20231219n6-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023